

Workshop : Directive Machine, directive équipement de travail ? Faisons le point ...

Référence :
SEC212

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: **Machines**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

2 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

PILZ

OBJECTIFS

Que vous soyez vendeur, utilisateur, assembleur ou encore constructeur de machines pour votre utilisation personnelle, les questions suivantes vous concernent :

- Quelles directives dois-je respecter ?
- Quelles sont mes obligations et les responsabilités associées ?
- Que signifie "sécuriser une machine dans les règles de l'art" ?
- J'ai entendu parler d'une nouvelle directive machine, qu'est-ce qui va changer ?

Personnes concernées :

Concepteurs de machines, gestionnaires de parcs de machines, responsables maintenance, responsables HSE, managers Ingénierie, ingénieurs de projet, directeurs de production.

CONTENU

Les technologies mises en œuvre dans les machines évoluent, la législation associée aussi.

La directive machine de 2006 a généralisé la sécurité "physique" (ou "safety") des machines. La nouvelle réglementation imposera en plus d'assurer la cyber-sûreté (ou "security") des machines. Comment y parvenir en pratique ?

Lors de ce workshop, les experts de Pilz répondront à toutes vos questions. Nous aborderons le pourquoi et le comment de "l'identification et du contrôle d'accès au niveau OT", un principe qui deviendra obligatoire pour la cyber-sûreté de vos équipements opérationnels.

Vous découvrirez que Pilz propose des solutions de consultance, d'engineering et de formation adaptées aux besoins de chaque situation.

PÉDAGOGIE

Exposé théorique, échanges d'expériences, questions/réponses.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise